

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

### Etaients présents : 22 personnes (23 votants)

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

### Etaients absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

### Invités :

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

## **Délibération 2026-1 : APPROBATION COMPTE RENDU DU 04/12/2025**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04/12/2025 - DELIBERATION

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le procès-verbal du 4 décembre 2025.

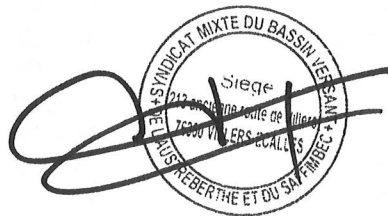
Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité par le conseil syndical.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

### Etaients présents : 22 personnes (23 votants)

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

### Etaients absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

### Invités :

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

## **Délibération 2026-2 : ADHESION A CARDERE 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## **ADHESION A CARDERE - DELIBERATION**

Afin de pouvoir proposer une animation et un accompagnement du plan « Donnons vie aux mares », Monsieur le Président indique que le syndicat souhaite bénéficier des services du Centre d'Education à l'environnement CARDERE. Ce centre propose, entre autres, une animation autour de la faune et la flore présentes dans les mares à destination des scolaires. Avant de pouvoir bénéficier de leur expertise en matière d'animation, il propose, comme tous les ans, de renouveler l'adhésion à l'association en rappelant qu'elle était de 230€ en 2025.

**A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la proposition d'une adhésion, pour 2026, à l'association CARDERE. Ils autorisent Monsieur le Président à tout mettre en œuvre pour ce faire (toutes prises de décisions et toutes signatures requises dans ce cadre) et notamment l'inscription des crédits ad hoc au budget primitif 2026.**

Fait et délibéré les jour et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



Official stamp of the Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe & Saffimbéc, Villers-Ecalles. The stamp is circular and contains the text: 'LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AUSTREBERTHE & SAFFIMBEC', '76030 VILLERS-ECALLES', and '76030 VILLERS-ECALLES'. A handwritten signature is written over the stamp.

## **Délibération 2026-2 : ADHESION A CARDERE 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

### Etaients présents : 22 personnes (23 votants)

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

### Etaients absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

### Invités :

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

## Delibération 2026-3 : ADHESION AREAS 2026

## ADHESION A L'AREAS - DELIBERATION

Monsieur le Président propose que le syndicat renouvelle son adhésion à l'AREAS (Association de recherche sur le Ruissellement, l'Érosion et l'Aménagement du Sol). Cette association peut apporter qualitativement beaucoup aux animateurs techniciens du syndicat dans leurs tâches quotidiennes.

Le syndicat adhère depuis 2003 à cette association qui est un partenaire technique incontournable sur l'ensemble des actions du syndicat. En effet, l'AREAS organise notamment des formations pour les personnels des syndicats de bassin versant et épaula techniquement sur la plupart des projets hydrauliques, agricoles ou urbains. En parallèle, l'AREAS assure une veille technique permanente sur les domaines du ruissellement et de l'érosion.

Pour information, l'adhésion 2025 s'élevait à 2 352.20€.

**A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la proposition d'une adhésion, pour 2026, à l'association AREAS. Ils autorisent Monsieur le Président à tout mettre en œuvre pour ce faire (toutes prises de décisions et toutes signatures requises dans ce cadre) et notamment l'inscription des crédits ad hoc au budget primitif 2026.**

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



### Délibération 2026-3 : ADHESION AREAS 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

### Etaients présents : 22 personnes (23 votants)

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

### Etaients absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

### Invités :

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

## Délibération 2026-4 : ADHESION ANEB 2026

### **ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE BASSIN (ANEB) - DELIBERATION**

Monsieur le Président rappelle que l'ANEB a été créée en 2017 afin de fédérer les collectivités autour d'un même projet : la gestion du grand cycle de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Elle permet de porter les préoccupations des élus des syndicats de bassins versants au niveau national.

Adhérer à l'association permet de faire entendre la voix du syndicat de manière plus forte et à un plus haut niveau de l'Etat. Pour information, l'adhésion 2025 s'élevait à 500 euros.

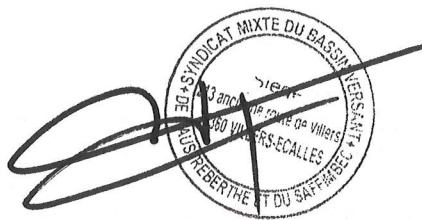
**A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la proposition d'une adhésion, pour 2026, à l'association ANEB. Ils autorisent Monsieur le Président à tout mettre en œuvre pour ce faire (toutes prises de décisions et toutes signatures requises dans ce cadre) et notamment l'inscription des crédits ad hoc au budget primitif 2026.**

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



### **Délibération 2026-4 : ADHESION ANEB 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

### Etaients présents : 22 personnes (23 votants)

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

### Etaients absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

### Invités :

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

## Délibération 2026-5 : ADHESION CEPRI 2026

## **ADHESION AU CENTRE EUROPEEN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (CEPRI) - DELIBERATION**

Le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) est une association créée en décembre 2006 comprenant des associations nationales d'élus, des collectivités territoriales et des établissements publics de collectivités engagées dans la réduction du risque inondation et la Mission Risques Naturels.

Le CEPRI est un véritable point d'ancrage national pour le SMBVAS. Grâce à cette association, le syndicat est au courant, en avant-première, de réflexions techniques nationales sur le risque inondation et est associé à ces démarches. L'adhésion est de 1 100 euros pour l'année 2026.

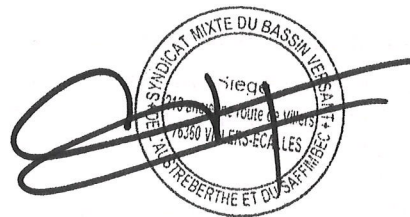
**A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la proposition d'une adhésion, pour 2026, au CEPRI. Ils autorisent Monsieur le Président à tout mettre en œuvre pour ce faire (toutes prises de décisions et toutes signatures requises dans ce cadre) et notamment l'inscription des crédits ad hoc au budget primitif 2026.**

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



### **Délibération 2026-5 : ADHESION CEPRI 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

### Etaients présents : 22 personnes (23 votants)

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. LOISEL Yves
	Mme SAILLARD Sophie

### Etaients absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

### Invités :

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

## Délibération 2026-6 : ADHESION ASYBA 2026

### **ADHESION A L'ASYBA - DELIBERATION**

L'Association Régionale des Syndicats de Bassin Versant et Structures Assimilées (ASYBA) œuvre depuis 2012 à porter localement et nationalement la voix des syndicats de bassin versants de Seine-Maritime.

Pour information, l'adhésion 2025 s'élevait à 1 000 euros.

**A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la proposition d'une adhésion, pour 2026, à l'association ASYBA. Ils autorisent Monsieur le Président à tout mettre en œuvre pour ce faire (toutes prises de décisions et toutes signatures requises dans ce cadre) et notamment l'inscription des crédits ad hoc au budget primitif 2026.**

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président

Jean-François CHEMIN



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT  
1213 BRUCY-BOURNEUF VILLERS  
176290 VILLERS-ECALLES  
AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC

### **Délibération 2026-6 : ADHESION ASYBA 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

### Etaients présents : 22 personnes (23 votants)

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

### Etaients absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

### Invités :

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

## Délibération 2026-7 : ADHESION LNP 2026

### **ADHESION A LA LNP - DELIBERATION**

Le syndicat adhère à cette association « Ligne Nouvelle Paris-Normandie » compte tenu que ce projet pourrait avoir des conséquences hydrauliques sur l'aménagement du bassin versant. Pour information, l'adhésion 2025 était de 50€.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la proposition d'une adhésion, pour 2026, à l'association LNP. Ils autorisent Monsieur le Président à tout mettre en œuvre pour ce faire (toutes prises de décisions et toutes signatures requises dans ce cadre) et notamment l'inscription des crédits ad hoc au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



Official stamp of the Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe & Saffimbéc. The stamp is circular and contains the following text: "SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT", "213 avenue de Villers", "VILLERS-ECALLES", "AUSTREBERTHE & SAFFIMBEC". The word "siège" is written in the center. A handwritten signature is written over the stamp.

### **Délibération 2026-7 : ADHESION LNP 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 22 personnes (23 votants)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

**Etaient absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-8 : ADHESION AFAC 2026**

## **ADHESION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE ARBRES CHAMPETRES ET AGROFORESTERIES (AFAC) - DELIBERATION**

L'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries) est une association nationale qui agit pour promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie dans tous les territoires, afin de répondre aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre l'effondrement de la biodiversité, et de résilience face à la crise climatique.

Elle s'appuie sur un réseau composé de six associations régionales et plus de 400 organismes adhérents qui agissent sur le terrain en faveur du développement de l'arbre et la haie et portent le projet associatif du Réseau Afac. Pour information, l'adhésion 2025 était de 100€.

**A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la proposition d'une adhésion, pour 2026, à l'association AFAC. Ils autorisent Monsieur le Président à tout mettre en œuvre pour ce faire (toutes prises de décisions et toutes signatures requises dans ce cadre) et notamment l'inscription des crédits ad hoc au budget primitif 2026.**

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président

Jean-François CHEMIN



### **Délibération 2026-8 : ADHESION AFAC 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 22 personnes (23 votants)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

**Etaient absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-9 : CONVENTION SMBVAS/SMBVCS : POSTE GEMA 2026-2028**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## **CONVENTION PARTENARIALE SMBV CAUX SEINE/SMBVAS : RECONDUCTION DE LA MISE A DISPOSITION DE L'AGENT ARNAUD ROSAN, AGENT DU SMBV CAUX SEINE - DÉLIBÉRATION**

*Vu la délibération 2020-22,*

*Vu la délibération 2021-03,*

*Vu la délibération 2021-79,*

*Vu la convention de mise à disposition du 31/12/21 et ses avenants 1 (du 12/09/22) et 2 (du 06/04/23).*

La fusion entre le SMBVAS et le SMRAS (ex-SIRAS) est effective depuis le 01/01/2022. Depuis cette date, le SMBVAS exerce donc des compétences en matière de « gestion des milieux aquatiques » (items 2° et 8° du L211-7 du code de l'environnement – compétences GEMAPI).

L'exercice de ces missions nécessite des compétences spécifiques et du temps d'animation supplémentaire. Le SMBVAS n'a pas, à son actif, d'agent en capacité d'agir sur ce volet.

Aussi, depuis 2021, il existe une convention de partenariat avec le SMBV Caux Seine lequel met à disposition un agent à hauteur de 14h/semaine.

Compte tenu de l'ampleur des études et travaux à envisager à moyen et long termes notamment sur les aspects de restauration, de la continuité écologique (item 8°) comme au regard des actions de gestion des milieux aquatiques (item 2° du L211-7 CE), il est proposé de reconduire la convention. Pour l'heure et comme vu avec le SMBV Caux Seine, Monsieur le Président explique que les heures de mise à disposition de l'agent restent à 14h/semaine mais qu'elles pourront être amenées à évoluer à la hausse, dès 2027, compte tenu des besoins importants requis par la mise en œuvre de la politique RCE sur le bassin. Tout ceci fera l'objet d'une nouvelle délibération qui sera présentée lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Président propose que cette assistance soit contractualisée par une convention de collaboration qui permettrait de déterminer les objectifs, les missions confiées, le nombre de jours alloués et les coûts liés à ces missions.

**A l'unanimité, les membres du conseil autorisent la reconduction de ce partenariat avec le SMBV Caux Seine et autorisent Monsieur le Président à :**

- **signer** la convention de collaboration (annexée à la présente délibération) prévue pour 3 ans (2026-2028) et tous les actes en rapport avec cette décision,
- **accueillir** l'agent mis à disposition pour la réalisation des missions confiées,
- **inscrire** aux budgets concernés les dépenses liées aux missions et actions concernées.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président

Jean-François CHEMIN





## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT du Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine**

Entre,

D'une part, le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine (SMBVCS), représenté par son Président, Bastien CORITON, conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 septembre 2020 portant délégations générales du Comité Syndical au Président,

Et,

D'autre part, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS), représenté par son Président, Jean-François CHEMIN, conformément à la délibération du Comité Syndical du 6 janvier 2022 portant délégations du Comité Syndical au Président,

Vu les délibérations approuvant la mise à disposition d'Arnaud ROSAN, agent du SMBVCS au profit du SMBVAS qui ont été votées par les assemblées délibérantes de chaque structure, le 3 novembre 2021 pour le SMBVCS et le 16 décembre 2021 pour le SMBVAS,

Vu les conventions de mise à disposition conclues entre les deux structures les 1er mars 2020, 1er mars 2021 et 31 décembre 2021, ainsi que leurs avenants,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'Arnaud ROSAN agent salarié du SMBVCS pour qu'il effectue les missions qui lui sont confiées par le SMBVAS dans le cadre de ses fonctions d'animateur rivières ZH.

### **Article 2 : Coordination et lieu de travail**

Dans le cadre de cette mise à disposition, le suivi de l'activité d'Arnaud ROSAN sera effectué par le/la coordinateur/coordinatrice du SMBVAS en lien avec le Président du SMBVAS. Les aspects organisationnels seront vus en accord avec le Président du SMBVCS.

L'agent du SMBVCS se rendra, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, 2 jours par semaine (soit 14 heures hebdomadaires) dans les locaux du SMBVAS situés à Villers Ecalles pour réaliser les missions qui lui sont confiées. Les journées de référence seront les mardis et jeudis.

En cas de besoin ponctuel, le jour et le nombre d'heure pourront être modifiés avec l'accord préalable du SMBVCS.

### **Article 3 : Modalités financières et subvention**

#### **3.1 Rémunération de l'agent :**

La rémunération est identique à celle versée à Arnaud ROSAN au SMBVCS à savoir depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Echelon 7 Indice Brut : 604 Indice Majoré : 513

Salaire brut annuel (IHTS, primes et SF inclus)	40 936.64 €
Charges patronales annuelles 52.26 % (à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 : 55.26 %)	21 393.49 €
220 tickets restaurant 8 € (part employeur 60%)	1 056.00 €
Total *	63 386.13 €
Nombre moyen de jours d'activité/an	220
<b>Soit un coût journalier (tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2025)</b>	<b>288.12 €</b>
<b>Soit un coût horaire (tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2025)</b>	<b>41.16 €</b>
<b>Pour information coût horaire au 1<sup>er</sup> janvier 2026</b>	<b>41.27 €</b>

\*Le total indiqué ici évoluera au gré des modifications réglementaires. Les charges patronales allant évoluer au 01/01/26, le montant précisé ici sera donc revu.

Au regard du travail effectué, de l'investissement, de l'atteinte des objectifs comme du respect des règles, le SMBVAS se réserve le droit de verser, sur le traitement de décembre, une prime exceptionnelle. Le SMBVAS s'engage, lorsqu'elle sera octroyée, à rembourser la totalité de la prime augmentée des cotisations dues.

Un état détaillé accompagné des justificatifs correspondants sera fourni au SMBVAS en année n+1. Un avis des sommes à payer sera établi à l'ordre du SMBVAS dès réception des subventions éventuelles perçues pour l'animation rivières ZH. Ces subventions seront déduites du montant dû au titre de la rémunération.

En cas de changement de la rémunération de l'agent, un avenant sera proposé au SMBVAS pour accord du nouveau coût horaire.

#### **3.2 Frais de déplacement :**

Les frais de mission d'Arnaud ROSAN dans l'exercice de ses fonctions au sein du SMBVAS seront versés directement à l'agent par le SMBVAS sur présentation de justificatifs.

Les frais de déplacement d'Arnaud ROSAN de sa résidence administrative (21 route de Caudebec, Fréville 76190 SAINT MARTIN DE L'IF) jusqu'aux locaux du SMBVAS (213 route de Villers-Écalles, 76360 VILLERS-ÉCALLES) sont remboursés sur demande d'Arnaud ROSAN à la fin de chaque semestre. Ils sont intégralement facturés au SMBVAS.

#### **3.3 Formation professionnelle de l'agent :**

Dans le cadre de la formation professionnelle de l'agent et si l'objet de la formation revêt un



intérêt pour les missions que l'agent effectue au SMBVAS, une participation pourra être demandée au SMBVAS, après l'accord de la structure.

Le montant de la participation sera demandé en année n+1 avec l'état détaillé fourni au SMBVAS pour les rémunérations et frais de déplacements.

Le cas échéant, les subventions reçues pour l'animation rivières ZH seront déduites du montant dû.

### 3.4 Equipements :

Dans le cadre d'une mutualisation des matériels informatiques et bureautiques, le SMBVAS pourra, sous réserve de l'accord préalable du SMBVCS, solliciter une participation financière fixée à 2/5ème.

### Article 4 : Durée de la convention

Les dispositions de la présente convention s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 3 ans. Cette durée pourra être prolongée sur demande du SMBVAS.

Toutes modifications des termes de cette convention qui interviendraient pendant les 3 ans de la convention se feront au travers d'avenants.

La résiliation de la présente convention pourra intervenir en fin de mois sur demande de l'une ou l'autre structure en respectant un préavis d'un mois. En cas de résiliation, le paiement des frais engagés sera effectué au prorata des jours de travail effectivement réalisés.

### Article 5 : Contentieux

Les litiges nés de l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Rouen dans le respect du délai de recours de deux mois.

***Fait à Saint Martin de l'If, le 23 décembre 2025***

Syndicat Mixte du Bassin Versant de  
l'Austreberthe et du Saffimbec

Le Président,  
Jean-François CHEMIN

Syndicat Mixte des Bassins Versants  
Caux Seine

Le Président,  
Bastien CORITON

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 12/03/2026



ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_9\_PJ-DE

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 22 personnes (23 votants)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

**Etaient absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-10 : RENOUELEMENT POSTE ANIMATEUR SAGE 2026-2028**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## **RECRUTEMENT/RENOUVELLEMENT D'UN ANIMATEUR « SAGE » - DELIBERATION**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il est exposé qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : assurer les missions relevant d'un poste d'animateur « SAGE ».

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au comité syndical de renouveler, à compter du 15 mai 2026, un emploi permanent d'animateur « SAGE » relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'ingénieur à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il est demandé au comité syndical qu'il autorise le Président à recruter, pour une durée maximum de 3 ans, un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

**A l'unanimité, les membres du conseil syndical autorisent Monsieur le Président à :**

- **créer** un emploi permanent sur le grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions d'animateur « SAGE » à temps complet à compter du 15 mai 2026,
- le cas échéant, **recruter** sur un emploi permanent un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 3 ans,
- **inscrire** la dépense correspondante au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés », aux différents budgets concernés,
- **demander** le maximum de subventions, le cas échéant.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 22 personnes (23 votants)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

**Etaient absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-11 : ASSIMILATION SMBVAS STRATE COMMUNE 10000-30000 HAB.**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## **ASSIMILATION DU SMBVAS A UNE COMMUNE DE LA STRATE 10 000 – 30 000 HABITANTS**

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 définissant les règles générales d'assimilation des établissements publics aux collectivités locales pour la création de certains grades,

Le syndicat mixte n'appartenant pas à une strate démographique nécessaire, il est proposé d'y remédier pour permettre aux agents de poursuivre leurs évolutions de carrières respectives.

Conformément à l'article 1 du décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux, aux collectivités territoriales, pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux qui dispose : « lorsque, pour la création de grades, les statuts particuliers des cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux prévoient l'assimilation des établissements publics locaux à des communes, cette assimilation se fait, au regard de leurs compétences, de l'importance de leur budget et du nombre et de la qualification des agents à encadrer. »

### Considérant que :

- le SMBVAS est un syndicat mixte disposant des compétences dites « gémapi » au regard de la loi MAPTAM de 2014 par transfert de ses membres,
- il assure la coordination, l'animation, l'information et le conseil au titre de la politique de l'eau ayant pour but d'assurer une certaine cohérence dans les politiques d'aménagement du territoire et que ces dernières tiennent compte de ces enjeux environnementaux,
- il contribue au développement durable du bassin versant de l'Austreberthe et à l'adaptation de ce territoire aux effets du changement climatique,
- il est chargé de la prévention des inondations sur le bassin versant, de la prévention de la dégradation qualitative des masses d'eaux et de la biodiversité,
- il est chargé de ces compétences et missions d'intérêt général pour les 40 000 hab. environ présents sur ce territoire géographique,
- il co-porte l'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des 6 vallées, outil de planification de la politique de l'eau sur le bassin hydrographique,
- il porte l'animation du contrat territorial des 6 vallées, outil programmatif financier signé avec l'Agence de l'eau et plusieurs autres co-signataires pour les 6 prochaines années,
- il a porté pendant plus de 15 ans plusieurs programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui sont des dispositifs financiers mobilisant plusieurs millions d'euros pour renforcer la prévention des risques d'inondation sur le territoire,
- il est co-signataire actuellement du PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe,
- il formule des avis auprès des services de l'Etat préalablement à des projets d'installations, d'ouvrages, de travaux et d'aménagement sur le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE),
- le SMBVAS est un établissement public aux caractéristiques très spécifiques notamment en raison de la technicité de ses missions et compétences,
- l'équipe est composée de 10 agents et que leur qualification doit être prise en compte : 5 agents de catégorie A (4 ingénieurs et 1 attaché), 2 agents de catégorie B et 3 agents de catégorie C,
- si le budget de fonctionnement est d'environ un million d'euros, le syndicat pourra être amené à porter des opérations impliquant des investissements de plus grande ampleur pour lutter contre les inondations ou restaurer la continuité écologique et la fonctionnalité des milieux naturels humides.

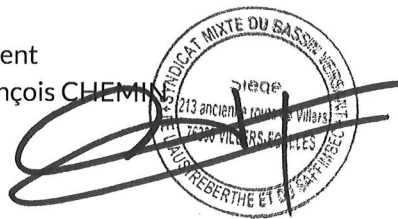
**En conséquence, le Président entendu, les membres du conseil syndical, à l'unanimité, proposent que le syndicat SMBVAS soit assimilé à une commune de la strate de 10 000 à 30 000 habitants.**

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



### **Délibération 2026-11 : ASSIMILATION SMBVAS STRATE COMMUNE 10000-30000 HAB.**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 22 personnes (23 votants)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

**Etaient absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-12 : FIXATION TAUX PROMOTION DE GRADE.**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## **FIXATION DU TAUX DE PROMOTION DE GRADE - DELIBERATION**

*En remplacement des précédentes délibérations qui ont pu être prises.*

En application de l'article L522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité social.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade : ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux en %
Tous les grades d'avancement de toutes les filières ouvertes au SMBVAS			100

Monsieur le Président précise que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 03/03/26 sur cette proposition qui lui a été présentée le 06/02/26.

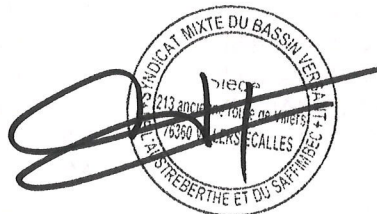
**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le taux de promotion tel que prévu sur le tableau ci-dessus pour tous les grades d'avancement de toutes les filières ouvertes au SMBVAS.**

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



### **Délibération 2026-12 : FIXATION TAUX PROMOTION DE GRADE.**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

### Etaients présents : 22 personnes (23 votants)

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

### Etaients absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

### Invités :

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

## Délibération 2026-13 : CONTRIBUTIONS MEMBRES 2026

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



**CONTRIBUTIONS 2026 - DÉLIBÉRATION**

Lors du comité syndical du SMBVAS du 16 février 2021, il avait été proposé qu'à compter de 2022, les contributions soient augmentées d'un pourcentage de i % (indice de l'inflation de l'année n-1) couvrant l'augmentation du coût de la vie. A titre indicatif, le taux d'inflation pour 2021 était de 1.6 % et de 5,2 % pour 2022. Il est de 4,9 % pour 2023 (source INSEE). Il serait d'un peu plus de 2,0% d'après les dernières estimations, pour 2024 et de 0,9% semble-t-il en 2025.

Aussi, afin de ne pas trop impacter les budgets des collectivités membres, il propose au comité syndical d'augmenter le montant global des contributions 2026 de 1 % (par rapport à 2025) et de valider le tableau avec les montants ci-après :

2026				
Communautés de Communes	Communes	2026 +1%		
		GEMA	PI	Hors GEMAPI
INTERCO VEXIN	ANCEAUMEVILLE			
	ESLETTES			
	FRESQUIENNES		54 306	13 576
	PISSY POVILLE			
	ROUMARE			
	SIEVILLE			
YERVILLE/DOUDEVILLE	ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR			524
	AUZOUVILLE L'ESNEVAL			1334
	BUTOT			1060
	CIDEVILLE			1339
	ECTOT L'AUBER		39 155	490
	HUGLEVILLE EN CAUX			1780
	MOTTEVILLE			1246
	ST MARTIN AUX ARBRES			743
	SAUSSAY			1274
CAUX AUSTREBERTHE	BARENTIN			22 584
	BLACQUEVILLE			1 630
	BOUVILLE			3 539
	EMANVILLE			2 137
	GOUPILLIERES	183 756	220 019	12 731
	LIMESY			4 682
	PAVILLY			11 604
	SAINTE AUSTREBERTHE			1 946
	VILLERS ECALLES			5 609
YVETOT	CROIXMARE			
	SAINTE MARTIN DE L'IF		17 302	4 325
	MESNIL PANNEVILLE			
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	DUCLAIR			
	SAINT PAER	83 712	57 636	14 409
	ST PIERRE DE VARENCEVILLE			
TERROIR DE CAUX	ST OUEN DU BREUIL		0	0

A l'unanimité, les membres du conseil syndical autorisent à revaloriser le montant global des contributions 2026 de 1 % par rapport à celui de l'année 2025. Ils autorisent en conséquence Monsieur le Président à tout mettre en œuvre pour ce faire.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



**Délibération 2026-13 : CONTRIBUTIONS MEMBRES 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 22 personnes (23 votants)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

**Etaient absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-14 : ROB 2026**

## **RAPPORT (DEBAT) D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB/DOB) - DELIBERATION**

Le SMBVAS est soumis à la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026 (ROB). Monsieur le Président précise que les chiffres donnés ce jour notamment ceux présentés et issus de l'exercice 2025 sont encore temporaires et n'ont pas fait l'objet d'une validation officielle définitive par le comptable en raison de problèmes informatiques nationaux.

Toutefois comme échangé avec le comptable public, il devrait néanmoins être possible, le 10/03 prochain, lors du prochain conseil, de valider le CFU 2025 du SMBVAS.

Cela étant, il laisse la parole à M. Billard qui présente, pour 2025, les principaux éléments de dépenses et de recettes en investissement comme en fonctionnement du syndicat. Il est rappelé pour information que les dotations annuelles octroyées par les membres comptent pour un peu plus de 70% des recettes de fonctionnement perçues par le syndicat. Ce soutien est donc essentiel au maintien des activités de lutte contre les inondations et de gestion des milieux aquatiques, entre autres, du SMBVAS.

Il précise que le SMBVAS bénéficie en ce moment de deux emprunts dont l'un va s'arrêter au 19/10/26 et que courant 2025, il n'a pas été fait appel à une ligne de trésorerie compte tenu que certaines des dépenses prévues n'ont pas pu avoir lieu : l'étude de danger (plus de 250k€) et l'ouvrage AE03 (plus de 500k€) ont été reportées ce qui a effectivement grevé le taux de réalisation des actions d'investissement sur cet exercice 2025.

Pour 2026, M. Billard évoque les perspectives d'actions envisagées :

- Hydraulique structurante : réalisation de l'ouvrage AE03, le traitement des dysfonctionnements ponctuels prioritaires (étude et travaux), les 4 études de dangers, le traitement des bétoires et les reprises d'étanchéité sur les ouvrages le nécessitant, la réalisation des ouvrages liés à l'A150 (PA01 et BO03), la relance des phases d'expropriation en vue de la réalisation de l'ouvrage L08...
- Gestion des Milieux aquatiques : les opérations RCE (lancement de l'étude de 3 seuils sur la commune de Barentin TRANCHE 2); lancement de la maîtrise d'œuvre pour la suppression des seuils Moncel/SMEN/Pont des Vieux; éventuelle acquisition de ZEC, divers travaux de restauration de milieux (*berges sur St Paër, épis déflecteurs sur Barentin...*)...
- Lutte contre les ruissellements : aménagements en hydraulique douce avec le renforcement des plantations de haies (dispositif d'aide via l'AESN et appel à projets propre du SMBVAS via l'achat de plants) et les réhabilitations/créations de mares grâce aux dispositifs de la région et de l'AESN, l'achat de foncier pour créer des aménagements destinés à lutter contre les ruissellements, des actions de sensibilisations, ...
- Culture du risque inondation : mise en œuvre des actions de l'axe 1 du PAPI RLA (création d'outils de sensibilisation), mise en place de repères de crues, élaboration de plaquette d'information sur les diagnostics de vulnérabilité, participation aux actions communes du PAPI RLA.
- Appropriation de l'étude de désimperméabilisation portée par le SMBVAS sur la commune de Barentin via le CEREMA qui va organiser des animations pour permettre aux élus et techniciens d'appréhender le rendu afin qu'il soit utilisé à l'avenir par la commune pour ces projets d'aménagement futurs...
- Action d'entretien des propriétés zones humides du SMBVAS et action d'entretien urgente sur cours d'eau.
- Des animations pédagogiques de sensibilisation à la protection des mares et de la biodiversité, des actions destinées à redynamiser le CERT.
- Le soutien à la mise en œuvre du SAGE des 6 vallées : réunions de la CLE, réunions de commissions, mise en place des « Classes d'eau élus », ...
- Dépenses de fonctionnement : maintien et vigilance sur ce plan notamment pour les dépenses de fonctionnement courantes et les dépenses liées aux charges de personnels, versement des participations dues à la Métropole porteuse du PAPI RLA en fonction de l'avancée des actions...

Une réflexion sera menée en 2026 pour voir si le recours à l'emprunt est nécessaire et surtout possible, au vu des investissements à venir (ouvrages structurants AE03/L08, restauration de la continuité écologique, réhabilitation des zones d'expansion des crues, études de danger,...).

Sur le plan des effectifs, il est à noter qu'en 2026, compte tenu de plusieurs arrêts (longue maladie et congés maternités), il sera fait appel à plusieurs contractuels pour venir assurer la poursuite des actions et missions engagées ou portées par le syndicat.

### **Délibération 2026-14 : ROB 2026**

Les orientations budgétaires précises afférentes à cette programmation sont précisées dans le diaporama présenté en séance.

Il est précisé que de nombreuses subventions sont en cours ou seront instruites auprès des organismes suivants :

- l'AESN,
- le Département de Seine Maritime,
- la Région,
- l'Etat (dans le cadre du PAPI).

**A l'unanimité, le conseil syndical acte, dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.**

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



### **Délibération 2026-14 : ROB 2026**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 12/03/2026



ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_14\_P-DE





# Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Comité syndical  
3 mars 2026



Cofinancé par  
l'Union européenne

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_14\_P-DE

Berger  
Levrault

# Sommaire

## I) LE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes de fonctionnement 2025  
Perspectives d'évolution de la section de fonctionnement en 2026

## II) L'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes d'investissement 2025  
Perspectives d'évolution de la section d'investissement en 2026

## III) GESTION DE LA DETTE

Emprunts et ligne de trésorerie

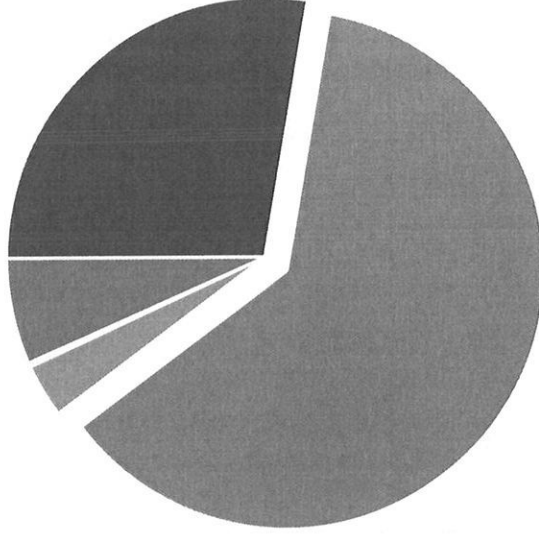
## IV) GESTION DES EFFECTIFS

Effectifs et perspectives d'évolution

## I) Dépenses de fonctionnement 2025.

	BP 2025	CFU 2025
Charges à caractère général (011)	402 069,45€	230 469,16€
Charges de personnel (012)	591 699,82€	514 976,47€
Charges de gestion courante (65)	39 560,60€	27 846,52€
Charges financières (66)	16 200€	2 055,55€
Charges exceptionnelles (67)	2 000€	0€
Opérations d'ordre (042) - dotations aux amortiss. (68)	60 000€	54 969,12€
<b>TOTAL (hors 023)</b>	<b>1 111 529,87€</b>	<b>830 316,82€</b>

- Charges à caractère général (011)
- Charges de personnel (012)
- Charges de gestion courante (65)
- Charges financières (66)
- Charges exceptionnelles (67)
- Opérations d'ordre (042) - dotations aux amortiss. (68)



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_14\_P-DE

CFU : compte financier unique

# I) Recettes de fonctionnement 2025.

	BP 2025	CFU 2025
Atténuations de charges (013)	33 166,64€	31 850,80€
Impôts et taxes (73) : partie fiscalisée des communes	-	34 915,00€
Dotations, subventions, participations (chap. 74)	993 542,10€	805 359,33€
Autres produits de gestion (75)	23 475,00€	23 407,45€
Produits exceptionnels (77) mandats annulatifs	300,00€	224,50€
Opérations d'ordre (042)	5 000,00€	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 055 483,74€</b>	<b>895 757,08€</b>

Chapitre 74	BP 2025	CFU 2025
Contributions (communes + EPCI)	745 535,00€	710 827,00€ (et les 34 915 (compte 73))
FEDER	-	3 814,32€
FCTVA	-	13 174,01€
Etat : autres attributions de péréquation et de compensation	54 726,67€	16 920,00€
Subventions AESN	119 668,03€	45 420,00€
Subventions DEPT	32 398,40 €	60 000,00€
Subventions Région	41 214,00€	14 600,00€

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_14\_P-DE

Berger  
Levrault

# I) Prévission de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2026.

Dépenses de fonctionnement :

**Chapitre 011 : charges à caractère général** : objectif : poursuivre la maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement.

→ Les projets : la 2<sup>ème</sup> étude de faisabilité RCE 3 seuils Barentin qui va débiter, poursuite de la sous-traitance des animations à CARDERE (Donnons vie aux mares, Redynamiser le CERT), lancement des Classes d'eau du SAGE (sept/oct?), poursuite de l'AAP « haies lutte contre le ruissellement » sur fonds propres du SMBVAS, poursuite de l'animation agricole sur PAHD Le Paulu et Limésy, actions de sensibilisation auprès des agriculteurs (soirée à thème),...

**Chapitre 012 : charges de personnel**, avec un agent en CLM, il est prévu le recrutement d'1/2 ETP et, en fin d'année, le recrutement de l'alternant qui viendra prendre la place en août 27 d'un agent de la brigade bleue (retraite). A noter deux agents qui seront en congés maternité entre mars et sept/nov26 et qui seront remplacés sur leurs postes.

**Chapitre 65 : charge de gestion courante** : maintien des dépenses pour les frais « élus » et réaffectation des montants versés à la MRN ds cadre PAPI,

**Chapitre 66 : charges financières** : paiement des intérêts des 2 emprunts. L'un doit se finir cette année. A voir si besoin d'en contracter un nouveau au regard des investissements prévus (AE03, réhabil ZH Duclair, L08,...),

**Chapitre 68 : dotations provisions semi-budgétaires** : réalisation des amortissements.

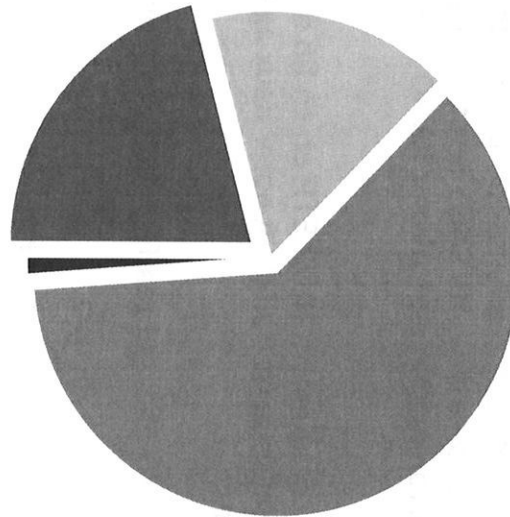
Recettes de fonctionnement :

- Proposition d'augmentation des contributions de 1% pour un total de 752 991€ (contre 745 535 € en 2025),
- Subventions de la Région, de l'AESN, ...
- Participations de SMBV Caux Seine (plan com du SAGE, poste animateur SAGE)
- Subvention sur le poste SAGE (50%), sur le poste Agricole –nouveau- (80%).

## II) Les dépenses d'investissement 2025.

	BP 2025	CFU 2025
Immobilisations incorporelles (020)	423 145,63€	53 042,57€
Emprunt (1641)	45 530,00€	31 524,17€
Immobilisation en cours (23)	580 000,00€	
Immobilisation corporelle (021)	257 542,84€	41 153,49€
Opé d'ordre de transf. entre sections (040)	5 000,00€	
Opération d'équipement pour le compte de tiers (45)	417 285,51€	155 652,03€
Opérations patrim. (041) 204111	69 826,99€	3 057,10€
001 solde exécution	16 409,02€	16 409,02€
<b>TOTAL (sans 001)</b>	<b>1 798 330,97€</b>	<b>252 905,19€</b>

- Immobilisations incorporelles (020)
- Emprunt (1641)
- Immobilisation en cours (23)
- Immobilisation corporelle (021)
- Opé d'ordre de transf. entre sections (040)
- Opération d'équipement pour le compte de tiers (45)
- Opérations patrim. (041) 204111



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

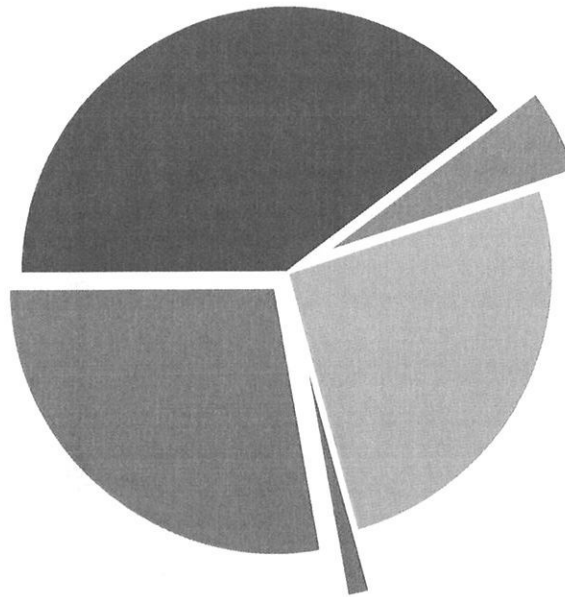
Publié le 12/03/2026

ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_14\_P-DE

Berger  
Levrault

## II) Les recettes d'investissement 2025.

	BP 2025	CFU 2025
021 Vir. Section FCT	111 720,13€	
Dotations, réserves (010)	83 585,19€	85 028,45€
Subv. d'inves (013)	752 370,49€	11 164,40€
Emprunts (1641)	370 813,67€	
Opé de transfert d'ordr (040) – amortiss. (28)	60 000,00€	54 969,12€
Opé. d'ordre patrimoniale (participation Smbvas) (041)	69 826,59€	3 057,10€
Opé. compte de tiers (45)	366 423,92€	59 311,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 814 739,99€</b>	<b>213 530,21€</b>



- Dotations, réserves (010)
- Subv. d'inves (013)
- Emprunts (1641)
- Opé de transfert d'ordr (040) – amortiss. (28)
- Opé. d'ordre patrimoniale (participation Smbvas) (041)
- Opé. compte de tiers (45)

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_14\_P-DE

Berger  
Levrault

## II) Perspectives de dépenses en investissement pour 2026.

- *En Prévention des Inondations (PI)*  
Réalisation de l'ouvrage structurant AE03,  
Lancement de l'opération sur l'ouvrage structurant L08 (études, expro),  
Reprise des dysfonctionnements sur nos ouvrages existants,  
Lancement des actions concernant la culture du risque inondation du PAPI RLA,  
Réalisation de l'ouvrage BO-03 (A150),  
Réalisation de l'ouvrage PA01 (A150),  
Lancement des études de dangers,  
Entretien des ouvrages hydrauliques et du CERT (espaces verts)...
- *En Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)*  
Restauration de la Continuité Ecologique : fin TRANCHE 1 étude SOGETI,  
Lancement de la MOeuvre pour la suppression des seuils Moncel, SMEN et Pont des Vieux,  
Budget pour urgence GEMA,  
Divers travaux de restauration de milieux ; berges sur St Paër, épis déflecteurs sur Barentin, banquettes d'hélophytes à Pavilly  
Travaux de réhabilitation de la zone d'expansion de crue n°11 à Duclair,...
- *En animation agricole :*  
Poursuite de la politique d'aménagement d'hydraulique douce : AAP « Haies » avec l'AESN.  
Poursuite de la réhabilitation de mares, ...

## II) Perspectives de recettes en investissement pour 2026.

- *En Prévention des Inondations (PI)*  
Recettes de l'Etat (fonds verts 40%) et de l'AESN (40%) pour AE03  
Subventions de l'Agence de l'eau  
Subventions du Département de Seine Maritime (culture du risque Inondations)  
Subventions du Département pour la pose des échelles colorées et de la DDTM
- *En Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)*  
Subventions de l'AESN à 50% pour la RCE  
Subventions du Département de 30% pour la RCE  
Subvention de l'AESN à 80% pour l'étude de valorisation de la ZEC 11 à Duclair
- *En hors GEMAPI (aménagements en hydraulique douce):*  
Subvention de la Région Normandie (réhabilitations mares)  
Subvention de l'AESN (animation et investissement « Haie »)
- FCTVA

### III) Gestion de la dette.

#### Etat de la dette au 31/12/2025.

La dette au 31/12/2025 est constituée par deux emprunts en cours:

- Emprunt n°1 contracté auprès de la Caisse d'Épargne en 2006 pour un montant de 450 000€ sur une durée de 20 ans avec un capital restant dû au 31/12/2025 s'élevant à 23 089.22 €. Cet emprunt se termine le 19 octobre 2026.
- Emprunt n°2 contracté auprès du Crédit Agricole en 2021 pour un montant de 140 000€ sur une durée de 15 ans avec un capital restant dû au 31/12/2025 s'élevant à 107 211,19 € (création des ouvrages MOT04 et MP08).

### **III) Gestion de la dette.**

#### **Evolution de la dette**

Il n'a pas été réalisé d'emprunt (nouveau) ni de ligne de trésorerie sur 2025.

Une réflexion sera menée en 2026 pour voir si le recours à l'emprunt est nécessaire et surtout possible, au vu des investissements à venir (ouvrages structurants AE03/L08, restauration de la continuité écologique, réhabilitation des zones d'expansion des crues...).

Préalablement, le percepteur sera questionné sur la capacité d'endettement de la collectivité.

Il sera étudié aussi l'opportunité d'ouvrir une ligne de trésorerie sur 2026 en fonction des dépenses à venir pour réduire les effets « yo-yo » sur la trésorerie du SMBVAS.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_14\_P-DE

Berger  
Levrault

## IV) Gestion des effectifs.

Tableau des effectifs au 31/12/2025

### Evolution des effectifs

Courant 2026, quelques changements devraient intervenir :

- Remplacement de 2 agents pour congés maternités de mars à oct 2026,
- Recrutement de l'alternant (sept->déc26) sur la brigade bleue pour anticiper un départ à la retraite d'un agent titulaire (août 2027).
- Recrutement admin. à mi-temps remplacement de Soline.

NB : une convention est signée avec SMBV Caux Seine pour mise à disposition d'un « agent rivière » 2 jours/semaine.

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires/poste ouvert	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Fonction des agents en 2024 pour information
<b>Secteur Administratif - Agents titulaires</b>					
Rédacteur principal 1ère classe (Soline PANCHOUT)	B	1	1	0	Adjoint administratif et comptable
Adjoint administratif principal 1ère classe (Stéphanie ALLAIS)	C	1	1	0	Secrétaire
<b>Secteur Technique - Agents titulaires</b>					
Ingénieur principal (Jean-Philippe BILLARD)	A	1	1	0	Directeur
Ingénieur (vacant)	A	1	0	0	Chargé(e) de mission volet urbain
Agent de maîtrise principal (Christophe VILLAMAUX)	C	1	1	0	Agent technique des espaces naturels
Agent technique (Nicolas LEMOINE)	C	1	1	0	Brigade bleue
<b>Agents non titulaires (filière technique et filière administrative)</b>					
Ingénieur (Clara LA FERRARA)	A	1	1	0	Animatrice SAGE (CDD 3 ans, fin : 14/05/2026)
Ingénieur (Christophe BASSOT)	A	1	1	0	Animateur « agricoles » (CDD de 3 ans, fin : 02/01/2027)
Ingénieur (Solène GAZAIGNES)	A	1	1	0	Hydraulicien (CDD de 3 ans fin : 14/11/2027)
Attachée (Emma BIDAUX)	A	1	1	0	Chargée de mission risque et communication (CDD de 3 ans fin : 14/12/2027)

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_14\_P-DE





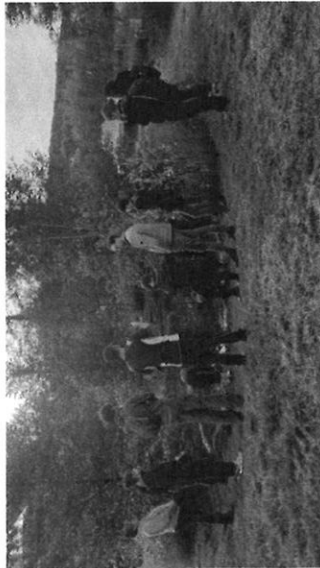
Anim scolaire mares, 03/06/25

GEMA, BB, ZH,  
Unicités  
14/05/25



Fête de la nature, canoë,  
21/05/25

Fête de la nature, sortie  
nocturne amphibiens,  
23/05/25



PAPI, COPIL,  
23/06/25



DVAM, 23/06/25

Fête de la  
nature,  
spectacle,  
28/05/25



Nettoyage  
rivière  
X8 en 2025  
!!



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

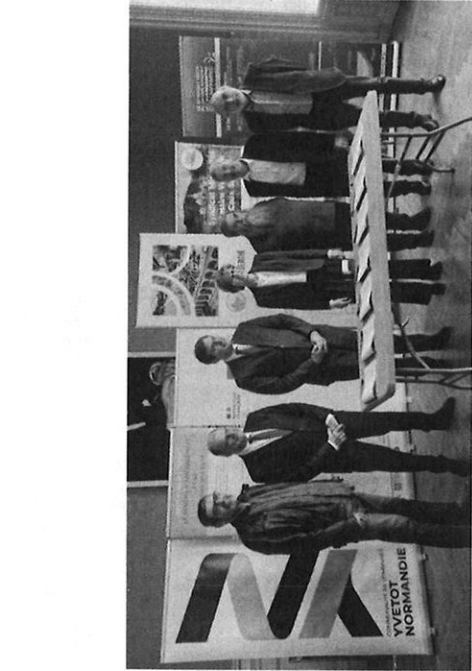
Publié le 12/03/2026

ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_14\_P-DE

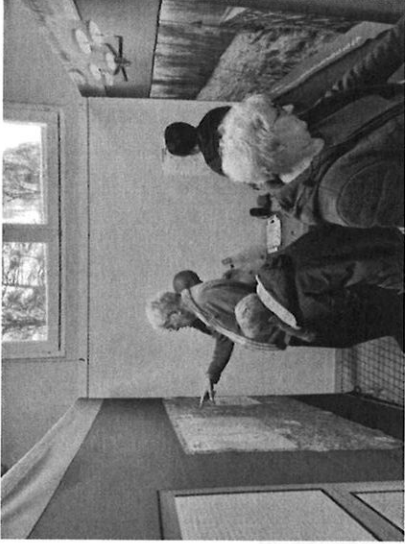
Berger  
Levrault



DVAM, CCRY, 25/06/25



CT 2026-2028 AESN, signature, 06/11/25



PAPI, Escape Game, 11/12/25



Comité Air climat énergie, CCCA, 28/11/25



Nettoyage rivière Duclair, 22/07/25



Day for Good, Ferrero, 04/07/25



Inauguration BADIN, 20/09/25



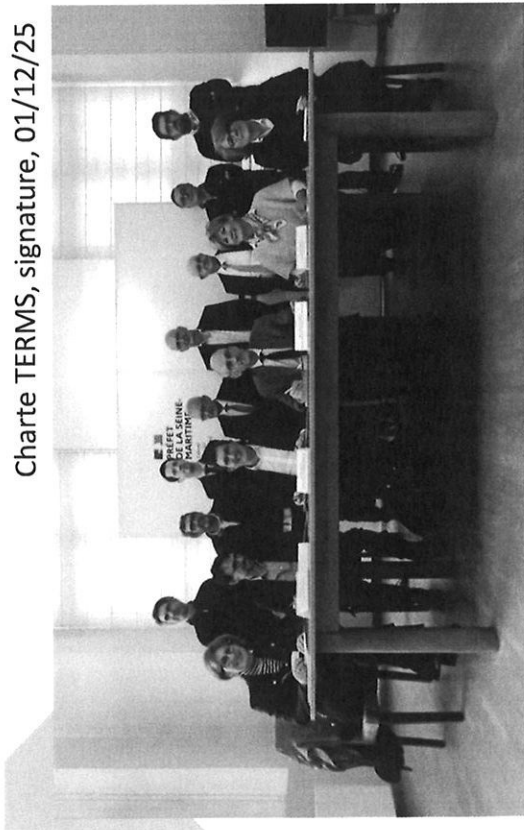
COPIL étude CEREMA, Barentin, 04/07/2025

Envoyé en préfecture le 16/03/2026  
Reçu en préfecture le 16/03/2026  
Publié le 12/03/2026



ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_14\_P-DE

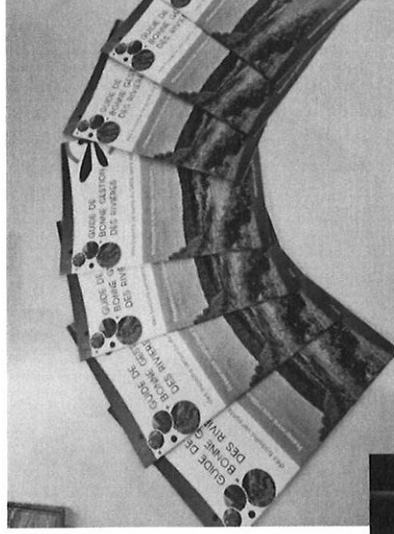
Charte TERMS, signature, 01/12/25



AAP  
Préserveons  
nos sols,  
plants  
10/12/25



PAPI,  
27/02/25, PCS



GEMA, réunions  
publiques  
Guide entretien cours  
d'eau 11/02/25  
18/02/25, 12/03/25



Colloque SOLS,  
Marc André Sélosse,  
CCCA/SMBVAS,  
27/11/25



« Tournée  
ouvrages »,  
janv25



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_14\_P-DE



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 12/03/2026



ID : 076-200096519-20260303-DELIB\_2026\_14\_P-DE

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 22 personnes (23 votants)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

**Etaient absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

**Délibération 2026-15 : TRANSFERT PROPRIETE LAGUNAGE CIDEVILLE - SMAEPA REGION D'YERVILLE.**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

## **AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES ACTES NOTAIRES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE PROPRIETE DE LA PARCELLE A396 - CIDEVILLE - DÉLIBÉRATION**

Le SMAEPA de la Région d'Yerville, propriétaire des lagunes sur Cideville déconnecte en ce moment-même, ce secteur, ce dernier allant être rattaché à la station d'épuration de Villers-Ecalles. Il y a quelques mois, le syndicat d'eau a donc proposé au SMBVAS de devenir acquéreur de ce terrain de plus d'1ha (parcelle A396 d'une superficie de 11 569m<sup>2</sup>). Compte tenu que cette zone est dans un axe de ruissellement du PPRi et qu'elle est sur le captage de Limésy, elle pourrait possiblement être utilisée par le SMBVAS pour un futur aménagement hydraulique de rétention des ruissellements.

Il est rappelé que l'acquisition sera faite à l'euro symbolique et qu'il n'y aura que les frais de notaire qui seront à payer. Il est précisé que le syndicat d'eau s'est aussi engagé à dépolluer le terrain avant tout transfert de propriété.

**Le Président entendu, à l'unanimité, le conseil syndical :**

- **approuve l'acquisition totale de la parcelle cadastrée A396** (commune de Cideville, code INSEE 76174) provenant du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Yerville (SMAEPA de la Région d'Yerville), à titre gracieux ou à l'euro symbolique, en vue de son intégration au patrimoine (privé) du SMBVAS,
- **autorise le Président à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les actes** afférents à cette transaction,
- **autorise l'inscription budgétaire nécessaire à cette acquisition** sur le budget 2026 ou, à défaut, les suivants.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN



**Délibération 2026-15 : TRANSFERT PROPRIETE LAGUNAGE CIDEVILLE - SMAEPA REGION D'YERVILLE.**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 mars à 18 h 15, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-François CHEMIN, Président, à la salle des fêtes de Ste-Austreberthe.

**Etaient présents : 22 personnes (23 votants)**

- Commune de BARENTIN :	Mme BOULENGER Elisabeth
- Commune de BLACQUEVILLE :	Mme LEFEBVRE Christine (pouvoir de M. BULARD Sylvain)
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. VOGEL Dominique
- Commune de GOUPILLIERES :	M. GUILBERT Alain
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. TOULLIC Arnaud
- Commune de LIMESY :	M. SENECHAL Bernard
- Commune de MOTTEVILLE :	M. FOULON Nicolas
- Commune de PAVILLY :	M. TIERCE François
- Commune du SAUSSAY :	M. LEFEVRE Christophe
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. DODELIN François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. CHEMIN Jean-François
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme BOULARD Véronique
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. OCTAU Nicolas
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. FOUCAULT Yves
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LESELLIER Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. LOISEL Yves
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme SAILLARD Sophie

**Etaient absents ou excusés : 18 personnes dont 1 pouvoir**

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. LEVREUX Dominique
- Commune d'EMANVILLE :	M. LEPREVOST Stéphane
- Commune de SAINT MARTIN AUX ARBRES :	Mme DECLERCQ Karine
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	M. BULARD Sylvain (pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine)
- CC CAUX AUSTREBERTHE :	Mme LE BOUETTE Maryse
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. HIS Valère
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. MAUGER Jean-Michel
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	M. SORET Yves
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE :	Mme LAMOTTE Astrid
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. COUILLER Jean-Paul
- CC INTER CAUX VEXIN :	M. GUEVILLE Roland
- CC PLATEAU CAUX DOUDEVILLE :	M. VANDENBULCKE Xavier
- CC YVETOT NORMANDIE :	M. GARAND Sylvain
- CC YVETOT NORMANDIE :	Mme DELAMARE Sylvie
- CC TERROIR DE CAUX :	M. BEAUCAMP Matthieu

**Invités :**

- ASIVA	M. BOULENGER Daniel
---------	---------------------

## **TRAVAUX HYDRAULIQUES - SAFFIMBEC TRANCHE 1 - FONCIER OUVRAGE L08 - EXPROPRIATION PARCELLE AB N°54 LIMESY - PAPI RLA ACTION 6.7 - DELIBERATION**

Dans le cadre de ses différents programmes d'action PAPI (de l'Austreberthe 2013-2020 puis Rouen-Louviers-Austreberthe 2024-2030), monsieur le Président rappelle que le SMBVAS a prévu la création de 4 ouvrages structurants sur le sous-bassin versant du Saffimbec. Deux d'entre eux ont été réalisés et finalisés en 2022 sur les communes de Mesnil-Panneville et Motteville (MP08 et Mot04).

Les deux autres ouvrages sur les communes d'Auzouville l'Esneval et Limésy (AE03 et L08) ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 26 avril 2024 déclarant l'intérêt général et d'utilité publique les travaux d'aménagement.

Les propriétaires de la parcelle cadastrale n°54 de la section AB de la commune de Limésy sont concernés par une acquisition pour inondabilité de l'ouvrage L08 pour une surface de 17 359 m<sup>2</sup> (+ ou - 5 %).

Pour mémoire, le projet bénéficie également d'une dérogation du cadre national de financement des fonds Barnier à l'échelle du PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe (2024-2030).

Il est nécessaire pour la réalisation du barrage L08 d'un volume de 26 800 m<sup>3</sup> avec un débit de fuite de 400 L/s reconnu d'utilité publique d'en assurer la pleine maîtrise foncière.

**A l'unanimité -le vote ayant été fait à mains levées- et considérant la nécessité d'accélérer le projet, les membres du conseil syndical autorisent le Président à :**

- **procéder** à toutes les démarches nécessaires à l'enquête parcellaire permettant l'expropriation du ou des propriétaires faisant défaut de signature et en particulier la mise en enquête publique du dossier,
- à l'issue des procédures, **engager** la procédure d'expropriation,
- **solliciter** tout financement possible sur l'opération,
- **inscrire** les dépenses/recettes aux budgets concernés,
- **signer** tous les documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Villers-Ecalles, le 8 mars 2026.

Le Président  
Jean-François CHEMIN

